

Jean-Pierre Bemba reconnu coupable de crimes de guerre par la CPI

@rib News, 21/03/2016 â€“ Source Reuters L'ancien vice-prÃ©sident congolais Jean-Pierre Bemba a Ã©tÃ© reconnu coupable de crimes de guerre, lundi, par la Cour pÃ©nale internationale (CPI) pour des faits commis en RÃ©publique centrafricaine en 2002 et 2003. Ces crimes ont Ã©tÃ© commis lors d'une opÃ©ration menÃ©e entre octobre 2002 et mars 2003 en RCA par un contingent du Mouvement de LibÃ©ration du Congo (MLC) venu prÃ©ter main forte au prÃ©sident centrafricain de l'Ã©poque Ange-FÃ©lix PatassÃ© aprÃ¨s une tentative de coup d'Etat.

Cette intervention visait Ã s'opposer Ã l'insurrection de soldats qui soutenaient l'ancien chef d'Ã©tat-major des Forces armÃ©es centrafricaines (FACA), le gÃ©nÃ©ral FranÃ§ois BozizÃ©. La Cour, qui a rendu son jugement Ã l'unanimitÃ©, estime que Bemba est coupable de deux chefs de crimes contre l'humanitÃ© (meurtre et viol) et de trois chefs de crimes de guerre (meurtre, viol et pillage). Ces actes, commis contre des civils, se sont produits sur "une zone gÃ©ographique Ã©tendue", dans plusieurs quartiers de la capitale centrafricaine Bangui et dans d'autres villes, note la cour. La CPI prÃ©cise que Jean-Pierre Bemba, en tant que prÃ©sident du MLC et commandant en chef de l'ArmÃ©e de LibÃ©ration du Congo (ALC), "savait que les forces placÃ©es sous son autoritÃ© et son contrÃ´le effectifs commettaient ou allaient commettre les crimes visÃ©s par les charges". Pour rendre son jugement, la CPI a admis 733 Ã©lÃ©ments de preuve, a entendu 77 tÃ©moins et siÃ©gÃ© pendant 330 jours ouvrables.